

Département de VAUCLUSE  
Commune de CHATEAUNEUF DU PAPE

Lieu dit : Le Haut des Terres Blanches  
Cadastré : Section C  
Parcelles n° 1147, 1149 et 1064

Déplacement du chemin  
des Terres Blanches (CR 339)  
au droit de la propriété Diffonty

AVANT PROJET

DOC 3 : PLAN DE L'ETAT DES LIEUX

Dossier N°9721

ECHELLE : 1/250

Avril 2018

Coordonnées Lambert 93 zone3 CC44 - (rattachement GPS au réseau TERIA)

Relevé effectué en date du 21.06.2017 par E.B. et J.C.  
complément de relevé effectué le 02.02.2018 par LoL et EC  
Mise en place des bornes de division par JC le 16.02.2018

GÉOMÈTRE-EXPERT  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Cabinet COURBI

Société de Géomètres-Experts  
N° d'inscription : 2013C200003

364 Avenue Charles de Gaulle - 84100 ORANGE  
T 04 90 34 06 57 F 04 90 51 13 77  
cabinet.courbi@wanadoo.fr

Orca

GÉOCONSEILS

N

LEGENDE ETAT DES LIEUX

TOPOGRAPHIE

Talus

Hydrographie

Hale

Arbres

Le Rieu ->

Courbes de niveaux

Bord de culture

Station de repérage

Feuillus

Olivier

Résineux

Les systèmes de coordonnées et d'altitudes utilisés sont indiqués sur le cartouche du plan.  
En dehors d'un système de coordonnées XY de type Lambert, la direction du Nord est une mention indicative.

BATI - MURS

Mur de soutènement

Clôture grillagée

Mur bahut

Bati dur

Mur plein

Bati léger

ROUTIER - VOIRIE

Bord de route

Bordures

Mobilier urbain

Bord de chemin

passage "bateau"

arrière fil d'eau

Caniveau CC

Signalisation horizontale

RESEAUX

Eaux pluviales

Eaux usées

Eau potable

Arrosage - irrigation

Electricité

Eclairage Public

Téléphone

Gaz

Réseau "ville" ( réserve, sonorisation, vidéo ... )

Branchement particulier

Branchement particulier

Branchement particulier

arrosoir

souterrain

aérien

souterrain

aérien

coffret

support BT

support FT

borne ou projecteur

VILLE TP Ø 75

Les réseaux (souterrains notamment) sont indiqués sous réserve d'investigations plus approfondies par leurs concepteurs.

CADASTRE ( application graphique )

Numéro de parcelle

Contour de parcelle

Bâtiment ( indicatif )

La finalité du Cadastre est essentiellement fiscale.  
Il ne peut assurer la définition des limites réelles de la propriété.

LIMITES

Borne OGE

Limite bornée et cotation

Clou d'arpentage

Sommet non matérialisé

Cotes de repérage

Seuls le bornage contradictoire, le bornage judiciaire et le bornage de division confèrent une valeur juridique à la définition des limites de propriété.

